

Modalités de mutation en ligne

Saison 2010

La demande de mutation se déroulera en 7 étapes :

Etape 1 : Le demandeur s'identifie sur www.fftri.com et crée un compte, il choisit son identifiant et son mot de passe. ATTENTION, l'adresse email utilisée pour créer un compte sur le site www.fftri.com ne peut être réutilisée pour en créer d'autres, chaque compte doit disposer d'une adresse email différente.

Etape 2 : Si le demandeur était licencié lors de la saison 2008-2009, il choisit, à partir du 1^{er} octobre 2009, d'effectuer une demande de mutation (la période de mutation s'étend du 1^{er} octobre au 31 octobre 2009).

Etape 3 : Le demandeur reçoit par email son formulaire de demande de mutation et son formulaire de demande de licence pré remplis, ainsi que la notice d'information relative à l'assurance.

Etape 4 : Le demandeur imprime sa demande de mutation à faire compléter par les clubs quitté et recevant, sa demande de licence, complète l'attestation médicale avec son médecin, complète et signe la partie « Accord Licencié » (assurance, droit à l'image, informatique et libertés).

Etape 5 : Le demandeur envoie sa demande de mutation dûment complétée directement à la F.F.TRI. par lettre recommandée avec AR avec le règlement des frais de dossier et des éventuels frais de mutation et/ou de formation. Il transmet une copie à la ligue quittée et à la ligue recevante.

Etape 6 : Le demandeur remet sa demande de licence dûment complétée et signée à son club recevant, accompagnée du règlement correspondant et des éventuelles pièces justificatives demandées (copie du passeport, justificatifs en cas de demi-tarif...).

Etape 7 : Il appartiendra ensuite au club de transmettre à sa ligue régionale les différents éléments (demandes de licence, pièces justificatives...) accompagnés du règlement des licences.